



Maison des
Sciences de
l'Homme
PARIS-SACLAY

APPELS À ÉMERGENCE 2021 Vague 1

**Sont éligibles les projets interdisciplinaires pour un
montant maximal de 10 000 €**

1/ CONTEXTE

La MSH Paris-Saclay a une double vocation : (1) fédérer les forces SHS du site Paris-Saclay en catalysant les coopérations entre laboratoires et/ou établissements, (2) promouvoir l'interdisciplinarité, notamment celle entre les SHS et les autres sciences.

Le projet scientifique de la MSH Paris-Saclay compte deux axes prioritaires autour des deux défis majeurs du XXI^e siècle : la transition numérique et la transition écologique. S'ajoute un axe transversal sur l'innovation (cause historique et solution potentielle des transitions).

Chacun des axes se décline de la façon suivante :

1. L'axe « Numérique et humanités » catalyse les dynamiques de recherche autour de la révolution numérique et ses ambivalences. Si cette révolution change le visage des sociétés et des économies, et représente une opportunité indéniable de développement, elle pourrait constituer une menace pour nos libertés individuelles. Les enjeux sociétaux des réseaux, des données massives, de l'algorithmique sont au cœur des projets de recherche labellisés par la MSH Paris-Saclay.
2. L'axe « Environnement, territoires et santé » correspond au potentiel de recherche unique en France sur les questions environnementales de l'UPSAclay, qu'il s'agisse des écosystèmes, de l'énergie, du climat ou de la biosphère. Par ailleurs, avec la concentration d'entreprises, d'hôpitaux et de laboratoires, le site de la nouvelle Université, combiné aux enjeux d'association des populations de cette grande opération d'aménagement de l'espace, ouvre des possibilités majeures en matière de recherche sur les dimensions territoriales, ainsi que sur les problématiques de santé humaine.
3. La nécessité de comprendre la complexité des boucles de rétroactions et la permanence des injonctions à innover, ainsi que la présence au sein de l'UPSAclay de forces spécialisées dans la recherche sur l'innovation ont incité à définir un axe transversal sur

les questions d'innovation, objet d'étude interdisciplinaire, à la lisière des sciences de la nature et des SHS, mais également champ de recherche pluridisciplinaire au sein de ces dernières, au croisement de l'histoire, du droit, de la sociologie, de l'économie et de la gestion.

2/ ORIENTATIONS DE L'APPEL À PROJETS 2021 - « ÉMERGENCE »

Cet appel à projets est destiné à favoriser le développement de nouvelles idées construites à partir de coopérations inter/pluridisciplinaires, dans la limite de 10 000 € par projet. Il est précisé que les projets cofinancés par d'autres partenaires (institutions académiques, décideurs publics, partenaires industriels) sont éligibles.

Sont considérées comme pluridisciplinaires des questions qui impliquent le regard de plusieurs disciplines, et interdisciplinaires des questions qui ne peuvent pas être abordées sans le concours de plusieurs disciplines.

Tout projet de recherche inter/pluridisciplinaire et qui s'inscrit prioritairement dans l'un des axes de recherche de la MSH Paris-Saclay peut être financé par le dispositif « Émergence ».

La direction de la MSH Paris-Saclay contribuera au bon accueil et suivi des projets retenus.

Ils bénéficieront d'un environnement propice à la recherche et à la créativité, qui s'appuie sur un réseau de partenaires locaux et nationaux.

Il est précisé que la MSH Paris-Saclay se chargera de la création des outils de communication graphique liés au projet, afin de répondre aux besoins de ses tutelles.

Les lauréats seront amenés à présenter leurs travaux dans le cadre d'une journée de restitution.

3/ CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Le projet doit être inter/pluridisciplinaire ;
- Le projet doit contenir un calendrier détaillé de son déroulement ;
- Le projet doit être soutenu au moins par deux porteurs d'institutions et/ou de disciplines différentes. L'un au moins des porteurs doit être chercheur en SHS et mener ses travaux dans l'un des établissements, unités ou laboratoires de Paris-Saclay. Les projets qui impliquent plusieurs établissements du périmètre seront priorisés ;
- Les fonds seront disponibles jusqu'à 12 mois maximum après la date de décision de la labellisation ;
- Tous les supports de valorisation et de communication devront comporter la mention : « avec le soutien de la MSH Paris-Saclay » pour les documents en langue française et « with the support of MSH Paris-Saclay » pour les documents en langue anglaise. En outre, ces documents devront faire apparaître le logo de la MSH Paris-Saclay.

4/ MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les candidats doivent compléter le formulaire de soumission joint en annexe.

Le dossier est à transmettre par voie électronique uniquement, en format pdf, selon le calendrier précisé ci-après, à l'adresse suivante :

aap@msh-paris-saclay.fr

Un accusé de réception sera transmis dans les 72 heures après la date limite de retour des dossiers. Passé ce délai, si vous n'avez reçu aucun accusé/réception, veuillez contacter au plus vite Madame Yara HODROJ, Secrétaire générale de la MSH Paris-Saclay : yara.hodroj@ens-paris-saclay.fr. Tout dossier incomplet ou hors délais sera refusé.

5/ MODALITÉS D'ÉVALUATION DES PROJETS

Les propositions seront évaluées par deux évaluateurs externes au périmètre Paris-Saclay.

6/ RÉSULTATS

La liste des projets retenus sera publiée sur le site Internet de la MSH Paris-Saclay (www.msh-paris-saclay.fr) selon le calendrier précisé ci-après.

Les lauréats recevront également un courrier électronique de la MSH Paris-Saclay officialisant leur sélection.

7/ CALENDRIER 2021 – VAGUE 1

Date limite de retour des dossiers : 15 janvier 2021

Date de publications des résultats : 30 mars 2021

Pour tout renseignement complémentaire, il convient de s'adresser à Madame Yara HODROJ, Secrétaire générale de la MSH Paris-Saclay : yara.hodroj@ens-paris-saclay.fr